

N° 16

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 27

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 25), 456 (tome V), 467 (tome I) et in-8° 65.

Sénat : 15 (1967-1968).

Lois de finances. — Territoires d'outre-mer.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les dépenses ordinaires.....	4
A. — Les crédits transférés.....	4
B. — Les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services.....	5
C. — Les mesures diverses.....	8
II. — Les dépenses en capital.....	14
A. — Les investissements exécutés par l'Etat.....	14
B. — Les subventions d'investissements accordées par l'Etat.....	15
Observations de la Commission des Finances.....	18
<hr/>	
ANNEXE I. — Réalisations effectuées en 1967 dans les territoires d'outre- mer sur les fonds du F. I. D. E. S. (section locale et section générale)	22
ANNEXE II. — Le développement économique et social des territoires d'outre-mer (actions entreprises en 1967).....	24
ANNEXE III. — Taux moyen de croissance économique, hausse des prix, et pouvoir d'achat par individu dans les territoires d'outre-mer..	27

Mesdames, Messieurs,

Les Territoires d'Outre-Mer assurent leur développement économique et social grâce à leurs ressources propres, et surtout, grâce à l'aide financière et technique qui leur est apportée par la métropole. Cette aide trouve son point d'application à la fois dans les dépenses de fonctionnement et dans les dépenses d'équipement.

Comparé à celui de 1967 le budget des Territoires d'Outre-Mer se présente de la manière suivante :

	1967	1968	DIFFERENCE
		(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires.</i>			
Titre III. — Moyens des services...	55.356.699	59.817.012	+ 4.460.313
Titre IV. — Interventions publiques.	69.203.624	78.412.680	+ 9.209.056
Total	124.560.323	138.229.692	+ 13.669.369
<i>Dépenses en capital.</i>			
Crédits de paiement.....	76.700.000	76.000.000	— 700.000
Total	201.260.323	214.229.692	+ 12.969.369
<i>Dépenses en capital.</i>			
Autorisations de programme.....	65.200.000	80.150.000	+ 14.950.000

Quelques caractéristiques générales peuvent en être dégagées :

— une augmentation modérée des crédits qui d'une année sur l'autre progressent de 12.969.369 F contre 40.127.525 F en 1967, soit de 10,6 % contre 24,9 % ;

— un accroissement également moyen des dépenses ordinaires (+13.669.369 F contre + 12.427.525 F en 1967), soit de 11 % environ, pourcentage identique à celui relevé l'an dernier ;

— une très légère diminution des crédits de paiement (— 700.000 F), soit — 1 % qui contraste avec la forte amélioration observée en 1967 (+ 56,5 %).

I. — Les dépenses ordinaires.

Au titre des *mesures acquises*, le supplément de la charge budgétaire, qui est de 3.725.634 F, n'appelle pas d'observations particulières. Y figurent notamment :

— pour + 709.774 F l'extension en année pleine de la revalorisation des rémunérations publiques décidée en 1967 ;

— pour + 2.119.576 F l'application de différents textes locaux portant revalorisation des traitements des agents à statut territorial ;

— pour + 935.037 F une subvention aux budgets locaux des Territoires d'Outre-Mer pour leur permettre de faire face aux dépenses supplémentaires provoquées par l'amélioration des rémunérations publiques ;

— pour — 65.655 F la non-reconduction en 1968 de crédits ouverts en 1967 au chapitre 34-21 (dépenses de fonctionnement des services d'Etat dans les Territoires d'Outre-Mer).

Au titre des *mesures nouvelles*, un crédit de 9.943.735 F est prévu. Nous regrouperons les dépenses en cause en trois rubriques :

— le transfert au budget annexe des P. T. T. de crédits ouverts jusqu'ici sur le budget des Territoires d'Outre-Mer pour la couverture des déficits de certains offices des postes et télécommunications ;

— les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services ;

— les mesures diverses.

A. — LES CRÉDITS TRANSFÉRÉS

Les crédits transférés s'élèvent à — 1.633.780 F et sont effectués au profit du budget annexe des P. T. T. : le décret n° 66-811 du 27 octobre 1966 a en effet transféré au Ministère des Postes et Télécommunications, sous réserve des fonctions de coordination générale du Ministère d'Etat, les attributions dévolues jusqu'alors à ce dernier à l'égard des Offices des Postes et Télécommunications des Territoires d'Outre-Mer.

Rappelons à cet égard que sur les trois Offices des Postes et Télécommunications des Territoires d'Outre-Mer : *Territoire français des Afars et des Issas, Nouvelle-Calédonie et Polynésie*, seuls les deux derniers sont chroniquement déficitaires.

Au cours de ces dernières années, les crédits affectés par le budget du Ministère d'Etat à la couverture de ces déficits ont atteint les chiffres ci-après :

Nouvelle-Calédonie	733.780 F
Polynésie	900.000
	<hr/>
Total	1.633.780 F

montant de la dotation dont le transfert est envisagé au Ministère des Postes et Télécommunications.

Les causes de ces déficits sont à rechercher uniquement dans la faiblesse démographique de ces deux territoires et dans la dispersion de leurs populations ; les frais de fonctionnement et d'entretien des installations et des bureaux de ces deux offices sont assez élevés, alors que le trafic est relativement faible ; seuls sont pratiquement rentables les bureaux des agglomérations urbaines, les bureaux de l'intérieur étant tous déficitaires dans des proportions plus ou moins élevées. Or, faute de moyens appropriés, le Ministère d'Etat est dans l'impossibilité de mettre à la disposition de ces Offices les crédits, le personnel et le matériel indispensables aux prestations de jour en jour plus nombreuses qui leur sont demandées par les usagers et qui font appel à des techniques toujours plus poussées.

Le transfert prévu doit donc permettre un renforcement et une modernisation des moyens d'intervention de ces offices, condition de leur meilleure productivité et d'une rentabilité accrue.

B. — LES MESURES ADOPTÉES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ OU DE L'ORGANISATION DES SERVICES

Ces mesures intéressent principalement les services d'Etat dans le *Territoire des Afars et des Issas* qui reçoit à lui seul 3 millions de francs sur les 3.152.192 F réservés aux décisions de réorganisation administrative.

Leur coût représente environ le tiers des crédits réservés à l'application des mesures nouvelles.

Elles s'analysent en :

- une modification des effectifs ;
- une amélioration du régime des œuvres sociales ;
- une majoration des crédits de matériel.

1° *Une modification des effectifs* : elle est relativement importante puisqu'elle représente une dotation de 1.481.921 F résultant à la fois d'une augmentation (+ 2.540.286 F) et d'une suppression (— 1.058.365 F) d'emplois.

a) L'augmentation des personnels concerne essentiellement la progression de l'effectif des services d'Etat dans le *Territoire des Afars et des Issas* dont le nouveau statut établi par la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 a prévu une aide contractuelle de la Métropole, s'appliquant notamment aux dépenses de fonctionnement. Cette aide contractuelle sera matérialisée par des conventions à passer entre le territoire et les différents ministères métropolitains :

— le renforcement des services d'administration générale du Haut-Commissariat : en sa qualité de Représentant du Gouvernement, le Haut-Commissaire sera, entre autres, chargé d'assurer l'étude, la mise au point, le financement et le contrôle d'exécution de ces conventions.

C'est ainsi qu'il devra ordonnancer toutes les dépenses prévues par ces conventions, et assurer la gestion administrative et financière des fonctionnaires mis à la disposition du gouvernement territorial.

En raison du surcroît de charge qui sera ainsi imposé au Haut-Commissaire, il paraît nécessaire de renforcer les services d'administration générale placés sous son autorité.

Pour ce faire, le recrutement de 39 unités est prévu, notamment afin d'étoffer le Bureau des finances et du personnel d'Etat, de créer un bureau technique chargé d'étudier les opérations d'investissement et un bureau de législation et du contentieux ;

— la réorganisation des Services de sécurité : antérieurement, le Haut-Commissaire était seul chargé d'assurer la sécurité du territoire. A cet effet, il disposait d'un service de police d'Etat et de la Milice.

Le nouveau statut a attribué au gouvernement territorial la charge d'assurer la sécurité à l'intérieur du territoire autrefois confiée à la Milice ; la police des postes de l'intérieur sera donc assurée par la garde territoriale, la Milice ne conservant que la surveillance des frontières.

Les services de sécurité placés sous l'autorité du Haut-Commissaire seront réorganisés en vue :

— de porter à un niveau convenable les services de police à la charge de l'Etat ;

— d'adapter la Milice aux attributions qui lui sont dévolues par le nouveau statut.

Ce faisant, seront créés : 58 emplois dans les services de police d'Etat et 4 emplois d'encadrement dans la Milice, soit au total 62 emplois.

En outre, dans le *territoire de Wallis et Futuna*, 7 nouveaux emplois doivent être créés (+ 142.192 F) dont 2 pour renforcer la représentation du pouvoir central afin d'améliorer la gestion de l'état-civil et des affaires financières et économiques.

b) La suppression de certains emplois est prévue dans le *territoire des Afars et des Issas* (réorganisation des services de la Sûreté générale) (— 1.058.365 F).

Il y a lieu d'observer également que, conformément aux dispositions de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du *Territoire des Afars et des Issas*, les autorités territoriales ont reçu compétence en ce qui concerne les services de l'inspection du travail. En conséquence, les 8 emplois afférents à ces Services devant désormais figurer au budget de ce territoire, il convient de prévoir leur suppression (— 194.069 F) au budget du Ministère d'Etat et le transfert des crédits correspondants au chapitre 41-91 « Subventions aux budgets locaux des territoires d'outre-mer » au titre de l'aide technique.

De manière générale, il faut noter que les effectifs des personnels civils s'accroissent régulièrement d'année en année dans les Territoires d'Outre-Mer, passant de 10.719 en 1965 à 10.926 en 1966 et 11.351 en 1967, soit une progression de 207 personnes en 1966 et de 425 en 1967 ; mais le nombre des agents pris en charge par le budget de l'Etat diminue lentement, de 2.028 en 1965 à 1.991 en 1966 et 1.943 en 1967, soit : 39 en 1966, et 48 en 1967.

2° Une amélioration du régime des œuvres sociales :

A cet effet un crédit global de 28,8 millions de francs avait déjà été ouvert en 1967 en vue d'améliorer l'action de l'administration dans le domaine des œuvres sociales en faveur des agents

de l'Etat. Pour 1968, un ajustement de 40.932 F est demandé : il correspond à la part de cette dotation globale affectée au budget des Territoires d'Outre-Mer.

3° *Une majoration des crédits de matériel :*

Celle-ci se traduit par une dotation supplémentaire de 1.889.726 F utilisée pour la plus grande part à améliorer les conditions de fonctionnement des services dans le *Territoire des Afars et des Issas* (+ 1.509.726 F : achat notamment de véhicules, de mobilier, entretien et location de logements) ; d'autres territoires voient également leurs crédits de matériel augmentés : les *Comores* (+ 140.000 F), *Saint-Pierre et Miquelon* (+ 125.000 F), *Wallis et Futuna* (+ 115.000 F).

C. — LES MESURES DIVERSES

Elles se montent à 8.095.000 F et se traduisent par une disproportion importante entre les crédits réservés aux moyens des services (+ 15.000 F) et ceux affectés aux interventions publiques (+ 8.080.000 F).

1° En ce qui concerne *les moyens des services* (titre III), l'augmentation des crédits résulte :

— de l'ajustement aux besoins des crédits de matériel de l'administration centrale, soit un crédit de 15.000 F non renouvelable ;

— du transfert au chapitre 34-02 d'une dotation de 70.000 F inscrite au chapitre 34-01 en vue de renforcer les moyens affectés au service de l'information ;

2° En ce qui concerne *les interventions publiques* (titre IV), deux séries de mesures sont envisagées :

— les unes relatives aux actions nouvelles ;

— les autres correspondant à des ajustements aux besoins.

a) *Les actions nouvelles* : elles représentent un montant de 7.180.000 F se répartissant entre la recherche scientifique dans le *Territoire des terres australes et antarctiques* (+ 1.380.000 F) et l'aide technique au *Territoire français des Afars et des Issas*.

— La recherche scientifique dans le *Territoire des terres australes et antarctiques* : l'augmentation de 1.380.000 F permettra notamment de procéder au recrutement de quatre agents supplémentaires.

Il faut à cet égard souligner que l'œuvre à poursuivre dans ce territoire est importante, la position scientifique privilégiée de ces terres et glaces leur ouvrant des perspectives d'intérêt national.

Les difficultés naturelles locales ont conduit les douze nations présentes dans l'Antarctique à unir leurs efforts de recherche dans le cadre d'une coopération internationale officialisée par la signature du Traité sur l'Antarctique en 1959.

Le France, dont les principaux laboratoires nationaux (Institut de Physique du Globe, Centre national d'études des télécommunications, Centre d'études atomiques, Centre national d'études spatiales, Universités de Paris et de Province) ont installé des antennes scientifiques remarquablement équipées dans les îles d'Amsterdam, de Crozet, de Kerguelen, en Terre Adélie, est de ce fait, très bien placée dans cette compétition scientifico-politique pour une connaissance toujours plus précise des lois qui régissent la vie de notre planète.

L'administration territoriale assure actuellement le fonctionnement de laboratoires intéressant les disciplines suivantes (géomagnétisme Ionosphère, Rayonnement cosmique, Radio-activité, Séismologie, Géologie, Océanographie physique, Biologie animale et végétale).

La météorologie mérite une place à part, car ses activités relèvent directement d'accords internationaux relatifs à la Surveillance météorologique mondiale.

Enfin, certaines recherches se font en liaison avec d'autres Etats ; c'est le cas de l'étude des corrélations magnétiques poursuivies conjointement par les Français dans le Nord de la Russie et par les Soviétiques à Kerguelen. L'objectif général des études entreprises est d'explorer l'environnement terrestre (magnétosphère) et de connaître les relations soleil-terre, à partir de moyens au sol, études que seules les hautes latitudes magnétiques permettent d'entreprendre avec les plus grandes chances de succès.

Des recherches similaires sont effectuées par l'Institut de Physique du Globe de Moscou, tant à Sogra qu'à Port-aux-Français, où un laboratoire soviétique a été installé, au cours de la campagne d'été 1965-1966, financées en partie (4 millions de francs sur 19,744 millions de francs) par le Ministère de la Recherche, ces travaux ont conduit à une campagne de tirs de fusées « Dragon » réalisée en 1967 par le Centre national d'études spatiales en Terre Adélie. Une seconde campagne à réaliser à Kerguelen en 1968 est en cours de préparation.

La participation de la Délégation générale à la Recherche scientifique devrait s'accroître en 1968 et couvrir notamment les dépenses de logistique directement liées au développement de la recherche, principale activité actuelle du territoire. A cet effet, il est prévu d'améliorer les installations des laboratoires en service et de procéder à la mise en œuvre de programme d'océanographie physique et biologique à long terme, domaine jusqu'alors moins poussé, en raison de l'exécution de programmes prioritaires. Leur réalisation reste subordonnée à l'adaptation des moyens logistiques aux besoins nouveaux qui découlent des programmes. Un point important a été marqué avec la reconstruction de la base Dumont-d'Urville, certainement la plus moderne de l'Antarctique. Il reste à reconstruire celle de Port-aux-Français, aux Kerguelen, et à doter le territoire des moyens maritimes propres à assurer ses liaisons avec la métropole dans les meilleures conditions de régularité dans les années à venir.

— L'aide technique au *Territoire français des Afars et des Issas* :

Le crédit de 5,8 millions de francs, affecté à cette mesure, s'inscrit dans le cadre de l'aide technique et financière que le Ministère d'Etat apportera en 1968 au fonctionnement des services administratifs du Territoire français des Afars et des Issas. Il est en effet destiné à la prise en charge :

— des rémunérations de 51 fonctionnaires métropolitains assurant actuellement l'encadrement des services territoriaux et à la création de cinq emplois nouveaux, soit un secrétaire général des services territoriaux et 4 conseillers techniques à placer auprès des ministères du gouvernement local. L'ensemble représente donc

la prise en charge de cinquante-six unités et une dépense de 3,6 millions de francs ;

— des dépenses à provenir du renforcement de la garde territoriale appelée à assurer la police urbaine et rurale, attributions dévolues auparavant à la milice. Ce renforcement portera essentiellement sur le recrutement de 176 unités nécessitant l'ouverture d'un crédit de 2,2 millions de francs.

Ces deux opérations — prise en charge de 56 fonctionnaires métropolitains d'encadrement et renforcement de la garde territoriale — feront l'objet de deux conventions d'aide technique et financière passées avec les autorités territoriales qui devraient disposer ainsi des moyens nécessaires pour exercer de manière efficiente les compétences et les attributions qui leur sont dévolues par le nouveau statut.

b) *Les ajustements aux besoins* : ils concernent la majoration (+ 1.000.000 F) des subventions d'équilibre versées aux territoires des Comores (+ 800.000 F) et de *Wallis et Futuna* (+ 2.00.000 F) afin de soutenir leurs efforts en matière de scolarisation, de travaux publics et de renforcement de leur infrastructure générale ; celles-ci sont :

La subvention complémentaire accordée au *territoires des Wallis et Futuna* sera principalement consacrée à la modernisation et au renforcement de trois services essentiels du territoire : service des Travaux publics, service de Santé et service d'Agriculture (petits matériels de travaux publics, petit équipement des dispensaires) et à la majoration de certains crédits de fonctionnement nettement insuffisants.

De même la majoration de la subvention accordée au *territoire des Comores* est destinée à renforcer les services de la Santé et de l'Enseignement. Quinze emplois d'infirmiers sont nécessaires pour tenir les formations sanitaires créées par le F.I.D.E.S. et assurer le démarrage d'établissements hospitaliers plus importants, notamment ceux de Mitsamiouli et de Foumboni. Parallèlement, l'exécution normale du programme établi pour relever un taux de scolarisation très bas, nécessite le recrutement annuel d'une soixantaine d'instituteurs.

Le complément de subvention prévu pour 1968 permettra aux services culturels et sociaux du territoire d'atteindre un niveau acceptable.

Sans doute pourrait-on critiquer la pratique de ces subventions d'équilibre. Pour notre part, nous estimons que lorsque celles-ci répondent aux besoins inhérents au développement économique et social des Territoires d'Outre-Mer, elles doivent être octroyées dans la mesure où le budget de ceux-ci ne supporte pas de charges inutiles ou excessives.

En raison du faible niveau de vie des populations, de leurs facultés contributives peu élevées, de l'absence totale d'industries locales, d'un essor démographique continu provoquant la montée en flèche des dépenses à caractère social et culturel, les Territoires d'Outre-Mer sont en effet contraints :

— de limiter leurs dépenses d'investissements sur ressources propres ;

— de demander à la Métropole une aide financière pour équilibrer leurs budgets ;

— de consacrer une partie importante de leurs recettes ordinaires au fonctionnement des services de santé et de l'enseignement, dans des proportions beaucoup plus importantes que dans la Métropole.

Tous les Territoires d'Outre-Mer reçoivent une aide de la Métropole ; celle-ci est constituée par des subventions d'équilibre et participations, d'une part, et des prises en charge de personnels métropolitains affectés dans les Services territoriaux, d'autre part.

Comme les subventions et participations sont appelées à concourir à ces prises en charge, le tout forme un ensemble indivisible qui constitue l'aide financière apportée par le Département aux budgets territoriaux.

Ainsi, en 1967, l'aide de la Métropole aux Territoires d'Outre-Mer qui représente le sixième des ressources des budgets locaux se répartit ainsi qu'il suit :

TERRITOIRES	MONTANT des budgets locaux (1).	MONTANT de l'aide métropolitaine (2).	POURCENTAGE de couverture.
Comores	20,74	7,54	20,7
Nouvelle-Calédonie	130,51	5,14	3,9
Nouvelles-Hébrides	7,09	6,27	88,4
Polynésie française.....	128,26	13,44	10,5
Saint-Pierre et Miquelon.....	12,16	7,84	64,5
Terres australes et antarctiques françaises	19,74	17,91	90,7
Territoire français des Afars et des Issas.....	44,15	6,28	14,2
Wallis et Futuna.....	1,47	1,38	93,9
	364,12	65,80	18,1

(1) Montant des budgets locaux (fonctionnement et équipement).

(2) Montant de l'aide métropolitaine (subventions, participations, contributions, prise en charge du personnel métropolitain).

Pour certains territoires : *Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Territoire français des Afars et des Issas*, l'aide financière de la métropole ne constitue qu'un appoint, respectivement de 3,9 %, de 10,5 % et de 14,2 % ; pour les autres, elle constitue le facteur déterminant de leur équilibre budgétaire.

Ainsi, l'aide métropolitaine est surtout importante pour les territoires dont les besoins s'avèrent comme les plus urgents : *Nouvelles-Hébrides, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna*. C'est grâce à cette aide que ces Territoires peuvent faire face aux dépenses des services territoriaux les plus essentiels au maintien d'une armature administrative qui dans bien des secteurs reste encore très insuffisante : Santé, Enseignement, Communications intérieures, encadrement par des personnels hautement spécialisés et qualifiés, difficiles à trouver sur place malgré la politique de promotion professionnelle poursuivie depuis plusieurs années par le Département dans tous les territoires.

II. — Les dépenses en capital.

Les dépenses en capital passent de 65.200.000 F en 1967 à 80.156.000 F en 1968 au titre des autorisations de programme, soit une augmentation de 22,9 % contre 41,7 % l'an dernier.

A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Au chapitre 58-00, réservé aux *opérations d'extension du port de Djibouti*, une dotation nouvelle de 2 millions de francs est prévue.

L'équipement du port de Djibouti comporte à ce jour neuf postes à quai dont un n'est utilisable que par des petits navires. Quatre postes sont réservés au soutage ; en effet, à la fin de l'année 1965 un nouveau poste spécialement destiné au trafic des hydrocarbures a été mis en service. Ce poste a été réalisé sur un crédit du Fonds européen de Développement.

Les terre-pleins représentent 18 hectares et supportent 12.300 mètres carrés de magasins-cales et 9.000 mètres carrés de magasins généraux et privés. Tous les quais sont desservis par les voies ferrées et sont équipés de canalisations d'eau douce, d'hydrocarbures et d'électricité.

Jusqu'à ces dernières années, on pouvait admettre que le port de Djibouti possédait un outillage moderne et bien adapté à son trafic.

Mais une évolution récente a fait ressortir la prédominance du trafic d'escale sur le trafic d'approvisionnement soit du territoire lui-même, soit de l'Ethiopie. Les postes à hydrocarbures se sont trouvés en surcharge : une extension a dû être envisagée par la réalisation d'un dixième poste à quai (1.265.000 F métropolitains).

Le marché pour la construction de ce nouveau môle dans le port de Djibouti a été signé le 3 août 1966, mais en raison des événements l'ordre de service n'a pas été donné immédiatement. C'est le 21 avril 1967 que cet ordre a été notifié à l'entreprise. Les travaux viennent de commencer.

Cependant, en raison de la fermeture du canal de Suez, le port est en grande partie déserté ; les taxes d'escale ont fléchi sensiblement et il est vraisemblable que si les choses demeurent en l'état, l'exécution du budget du port de Djibouti risque de se traduire par un déficit, en fin d'exercice.

B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

Les subventions d'investissements accordées par l'Etat permettent de financer d'une part l'équipement administratif des T. O. M. et les investissements par l'intermédiaire du F. I. D. E. S.

1° Au titre de *l'équipement administratif des Territoires d'Outre-Mer*, figurent une autorisation de programme de 14,550 millions de francs et des crédits de paiement de 13 millions de francs dont 9,595 millions de francs au titre d'opérations nouvelles. Celles-ci concernent essentiellement la construction de logements permettant d'assurer l'hébergement des fonctionnaires servant dans les services d'Etat. Ces opérations nouvelles sont énumérées à la page 66 du document budgétaire.

*
* *

2° Le budget d'équipement consenti par le F. I. D. E. S. est prévu aux chapitres 68-90 (Section générale) et 68-92 (Section des Territoires). Pour 1968, il faut signaler un accroissement sensible des crédits du F. I. D. E. S., tant au titre des autorisations de programme, qui progressent de 11.100.000 F, soit 20,3 % par rapport à celles votées pour 1967, qu'à celui des crédits de paiement, qui passent de 50.800.000 F en 1967 à 61 millions de francs en 1968, soit une augmentation à peu près identique de 20,1 %. On trouvera en annexe I une note concernant l'utilisation du F. I. D. E. S. en 1967. Pour 1968, les dotations seront les suivantes :

a) *La section générale.*

Rappel 1967.

Autorisations de programme.....	37.500.000 F	(15.200.000 F).
Crédits de paiement.....	31.000.000 F.	(18.000.000 F).

Par rapport à 1967, on constate que le montant des autorisations de programme a presque été multiplié par 2,5 et celui des crédits de paiement par 1,7.

La répartition entre les territoires de la dotation ouverte chaque année au chapitre 68-90 réservé à la subvention du F. I. D. E. S. (Section générale) tient compte non seulement du chiffre de la population, du montant des ressources propres et des investissements réalisés avec des crédits différents de ceux fournis par le F. I. D. E. S., mais encore de la situation économique de chaque territoire, de ses possibilités, de l'importance de son retard dans l'équipement.

S'agissant des opérations nouvelles, nous donnons ci-après la répartition prévisionnelle des autorisations de programme de la Section générale. Cette répartition n'a qu'une valeur indicative ; elle ne sera arrêtée qu'après examen par le Comité directeur du F. I. D. E. S.

	1968	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Comores	10.500.000	} 27.300.000
Territoire français des Afars et des Issas....	5.500.000	
O. R. S. T. O. M.	3.100.000	
Nouvelles-Hébrides	2.400.000	
Œuvres privées.....	2.400.000	
Equipement social.....	3.300.000	
T. A. A. F.	1.000.000	
Equipement sportif.....	2.600.000	
Etudes et divers.....	2.000.000	
Participations	2.000.000	
Réserve pour opérations en cours d'études....	2.700.000	
Total	37.500.000	27.300.000

Un certain nombre des opérations autorisées au titre de la tranche 1967 sont exécutées ou en cours d'exécution, d'autres devraient être lancées en fin d'année et exécutées sur 1968.

Le pourcentage d'exécution le plus élevé est enregistré pour les dépenses qui ont le caractère de dépenses de fonctionnement

(subvention à l'O. R. S. T. O. M., au Centre technique forestier tropical, à la Société de développement rural de Nouvelle-Calédonie) et pour la plupart des études.

b) *La section des territoires.*

Rappel 1967

Autorisations de programme... 28.100.000 F. (39.300.000 F.)
 Crédits de paiement..... 30.000.000 F. (32.800.000 F.)

Le montant des autorisations de programme est diminué de 28,5 % par rapport à celui de 1967, et celui des crédits de paiement, de 8,5 % par rapport à celui de l'an dernier.

Pour les opérations nouvelles, la répartition prévisionnelle des autorisations de programme section locale est donnée ci-après ainsi qu'un échéancier indicatif des crédits de paiement correspondants pour 1968 :

	1968	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En francs.)	
Saint-Pierre et Miquelon.....	3.800.000	2.400.000
Polynésie française.....	12.200.000	6.000.000
Nouvelle-Calédonie	8.400.000	3.600.000
Wallis et Futuna.....	1.000.000	700.000
Réserve pour opérations en cours d'études..	2.700.000	1.000.000
Total	28.100.000	13.700.000

A ces crédits s'ajoutent des concours extérieurs — prêts et avances des organismes publics de crédit, subvention du Fonds européen de développement. C'est donc l'ensemble de ces moyens qui donnera pour l'année 1968 la mesure et le caractère des actions poursuivies ou entreprises pour réaliser les objectifs définis par la loi-programme d'équipement.

Quoi qu'il en soit, malgré l'effort entrepris par les ministères techniques dans les territoires du fait du rattachement de leur plan au V^e Plan national, les crédits du F.I.D.E.S. restent l'élément primordial du développement économique et social des territoires. Même en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie où il existe un budget d'équipement relativement important, le F.I.D.E.S. est l'élément moteur de l'indispensable essor économique et social.

Observations de la Commission des Finances.

La Commission des Finances a pris acte de l'effort consenti pour 1968 dans le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer, au titre de la section générale du F. I. D. E. S., mais a relevé des diminutions sensibles au titre de la section locale du F. I. D. E. S.

Laissant, suivant l'habitude, le soin aux Parlementaires des Territoires d'Outre-Mer de présenter leurs observations locales respectives, votre Commission des Finances insiste auprès du Gouvernement pour que les crédits budgétaires soient rigoureusement affectés à la promotion économique et sociale de ces territoires et ne servent, en aucun cas, à d'autres fins telles que le fonctionnement des administrations ou des services publics par exemple.

Votre Commission des Finances estime, que l'aide apportée sous forme de subventions d'équilibre aux budgets locaux doit constituer un relais et tendre à diminuer, suivant un processus normal au fur et à mesure que la mise en valeur des Territoires d'Outre-Mer s'accroîtra ; elle souhaite que cette aide s'applique à des dépenses bien déterminées et qu'elle serve essentiellement au financement de l'équipement des territoires. Elle rappelle les observations présentées à cet effet à l'occasion de l'examen des projets de budget examinés antérieurement, observations qu'elle ne cessera de formuler tant qu'elle n'aura pas la certitude que tous les errements constatés dans ce domaine n'auront pas entièrement disparus.

1° La politique d'investissement dans les Territoires d'Outre-Mer.

Votre Commission des Finances a été également très attentive aux problèmes des investissements dans les Territoires d'Outre-Mer et particulièrement en Nouvelle-Calédonie. Elle tient d'abord à indiquer que, l'an dernier, ayant évoqué le projet d'implantation d'une nouvelle société d'exploitation des gisements de nickel néo-calédonien, elle avait souligné que toute participation étrangère dans une telle entreprise ne saurait remettre en cause le caractère majoritaire de la présence de la France, le nickel constituant une matière dont nul n'ignore l'importance stratégique et l'intérêt national qu'elle représente.

Votre Commission se félicite de constater que le Gouvernement a, dans ce domaine, assuré la priorité aux intérêts nationaux. La deuxième société créée en vue de l'établissement sur place d'une métallurgie augmentant la valeur de la production locale de nickel est en effet constituée, d'une part, d'un consortium de grandes sociétés françaises institué spécialement à cet effet et, d'autre part, d'un partenaire étranger qualifié. Celui-ci, minoritaire, s'est associé à des conditions qui, selon le Ministère d'Etat, donneraient toutes garanties aux intérêts nationaux.

Votre Commission estime que la présence de cette deuxième société devrait faire de la Nouvelle-Calédonie un centre industriel important dans la zone du Pacifique Sud et contribuer à améliorer les ressources de ce territoire. Elle observe cependant que cette promotion de la Nouvelle-Calédonie nécessitera des adaptations.

*2° Le développement économique
du Territoire français des Afars et des Issas.*

Votre Commission des Finances a été sensible à l'effort sans précédent que le projet de budget pour 1968 des Territoires d'Outre-Mer traduit en faveur du Territoire français des Afars et des Issas. N'ayant cessé depuis plusieurs années d'inviter le Gouvernement à procurer aux populations de ce territoire les moyens nécessaires à un développement économique digne de ce nom, elle reconnaît avec satisfaction l'orientation nouvelle donnée au soutien économique de cette région. Elle regrette toutefois que les troubles, dont ce territoire a souffert avant le référendum, aient précédé l'application d'une telle politique et craint que l'effort envisagé au cours des prochains mois ne soit considéré comme un encouragement donné à des manifestations de même nature dans d'autres territoires n'ayant pas encore bénéficié d'une considération aussi privilégiée de la part du Gouvernement.

3° La situation particulière des Comores.

Votre Commission des Finances ayant appris que des entretiens étaient poursuivis en vue d'assouplir le statut administratif des Comores engage le Gouvernement à accompagner cette évolution d'un effort d'investissement indispensable dans ce territoire dont le retard en matière d'équipements est très préoccupant. Elle

souhaite que, dans les prochains mois, des crédits substantiels soient dégagés à cet effet soit sous forme de transferts soit dans une loi de finances rectificative pour 1968.

4° *Les difficultés économiques de Saint-Pierre et Miquelon.*

En ce qui concerne l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, votre Commission des Finances tient à rappeler au Gouvernement que le fonctionnement de la Société de pêche et congélations (S. P. E. C.) ne semble toujours pas assuré. Déjà en 1964 un apport de capitaux avait été fourni par le F. I. D. E. S. pour éviter à cette société d'économie mixte d'être en état de cessation de paiement. En 1967 la situation paraît toujours aussi grave et il a fallu à nouveau faire un apport d'argent frais sous forme de prêt au territoire.

Il apparaît nécessaire d'apporter une solution définitive à cette situation et de permettre à la société, d'une part, de porter sa production à un niveau suffisamment élevé pour que les prix de revient soient satisfaisants et, d'autre part, de rénover la flotte de pêche avec des unités modernes et plus grandes.

Enfin votre Commission rappelle l'intérêt qu'il y aurait à revoir la liaison postale maritime dont le fonctionnement paraît onéreux et ne correspond pas aux besoins de l'Archipel.

*
* * *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget des Territoires d'Outre-Mer pour 1968.

ANNEXES



ANNEXE I

REALISATIONS EFFECTUEES EN 1967 DANS LES T.O.M. SUR LES FONDS DU F. I. D. E. S. (SECTION LOCALE ET SECTION GENERALE)

I. — F. I. D. E. S. — Section générale.

<i>Nouvelle-Calédonie :</i>	
Office recherche scientifique.....	3.110.000
Centre technique forestier tropical.....	137.000
Société de développement rural Nouvelle-Calédonie.....	142.000
<i>Nouvelles-Hébrides</i>	2.448.500
Dont :	
Contrôle du plan.....	22.000
Etudes	315.668
Production	339.291
Transports	532.135
Santé	1.190.906
I. R. H. O.....	13.500
I. G. N.....	35.000
<i>Polynésie française :</i>	
Etudes hydrologiques	297.000
Aménagements touristiques.....	550.000
Equipement hôpital.....	1.300.000
Hôtel Outu Maoro.....	970.000
Route traversière.....	1.200.000
<i>Territoire français des Afars et des Issas :</i>	
Equipement	2.000.000
<i>Saint-Pierre et Miquelon :</i>	
Port	2.702.000
<i>Terres australes et antarctiques françaises</i>	800.000
<i>Œuvres privées</i>	2.368.100
Dont :	
Polynésie française.....	479.267
Nouvelle-Calédonie	709.500
Nouvelles-Hébrides	271.008
Wallis et Futuna.....	317.625
Comores	202.700
Territoire français des Afars et des Issas.....	168.000
Saint-Pierre et Miquelon.....	220.000
<i>Opérations communes :</i>	
Tourisme	45.800
Etudes	574.000
B. C. E. O. M.....	250.000
Foires et expositions.....	210.000

19.104.400

II. — F. I. D. E. S. — Section locale.

Comores :

Dépenses générales (études, S. O. D. E. C.).....	630.000	
Production	3.459.000	
Infrastructure	1.860.000	
Equipements sociaux.....	3.660.000	
		9.609.000

Saint-Pierre et Miquelon :

Appontement de Miquelon.....	1.080.000	
		1.080.000

Nouvelle-Calédonie :

Dépenses générales.....	330.000	
Production	1.705.000	
Infrastructure	3.861.000	
Equipements sociaux.....	1.265.000	
		7.161.000

Polynésie française :

Dépenses générales.....	605.000	
Production	2.893.000	
Infrastructure	4.438.500	
Equipements sociaux.....	4.669.500	
		12.606.000

Wallis et Futuna :

Production	355.300	
Infrastructure	532.262	
Equipements sociaux.....	117.150	
		1.004.712

Territoire français des Afars et des Issas :

Hydraulique pastorale et agricole.....	1.093.650	
Equipements sociaux.....	1.406.312	
		(1) 2.449.962
		33.960.674

(1) Auxquels s'ajoutent les 2 millions ouverts sur la section générale.

ANNEXE II

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER (ACTIONS ENTREPRISES EN 1967)

Au cours des années 1966 et 1967, la conjoncture n'a pas été favorable, sur le plan économique aux Territoires d'Outre-Mer. Les cours des produits agricoles d'exportation (vanille, coprah) ont eu tendance à se dégrader; il en a été de même du poisson congelé exporté par Saint-Pierre et Miquelon.

Dans le Territoire français des Afars et des Issas où la seule production est l'activité de service (port, chemin de fer), la fermeture du canal de Suez a entraîné un net ralentissement.

Seule la Nouvelle-Calédonie a échappé à ce climat; la production de nickel exporté a en 1966 atteint en valeur le niveau record de 6.721.500.000 CFP (369.682.500 FF).

Conformément aux orientations du V^e Plan ce sont les investissements nouveaux qui ont apporté l'élément indispensable au maintien d'un niveau satisfaisant de l'activité économique.

En Polynésie les effets des grands travaux du C. E. P. ont continué à se faire sentir jusqu'en 1967, mais de façon atténuée.

Sauf en Nouvelle-Calédonie, la balance commerciale a été déficitaire en 1966.

*

* *

L'année 1967, seconde année d'exécution du plan 1966-1970, a vu la poursuite de la mise en application des orientations fixées en 1965.

Le moteur principal des investissements publics est le FIDES dont l'action couvre des interventions dans tous les domaines de l'activité économique.

La section générale concerne les études, les participations et les projets de caractère général. Les principales actions de 1967 sont les suivantes:

Subvention à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer.	3.110.000
Subvention au Centre technique forestier tropical (au titre de la Nouvelle-Calédonie)	137.000
Subvention à la Société de développement rural de la Nouvelle-Calédonie.	148.000
Equipement des Nouvelles-Hébrides	2.448.500

Dont :

Contrôle du plan	22.000
Etudes	315.668
Production	339.291
Transports	532.135
Santé	1.190.906
IRHO	13.500
IGN	35.000

Polynésie française :

Etudes hydrologiques	297.000
Aménagements touristiques	550.000
Equipement hôpital	1.300.000
Hôtel Outu Maoro	970.000
Route traversière	1.200.000

Territoire français des Afars et des Issas :	
Equipement	2.000.000
Saint-Pierre et Miquelon :	
Port	2.702.000
Terres australes et antarctiques françaises	800.000
Œuvres privées	2.368.100
Dont :	
Polynésie française	479.267
Nouvelle-Calédonie	709.500
Nouvelles-Hébrides	271.008
Wallis et Futuna	317.625
Comores	202.700
Territoire français des Afars et des Issas	168.000
Saint-Pierre et Miquelon	220.000
Opérations communes :	
Tourisme	45.800
Etudes	574.000
B. C. E. O. M.	250.000
Foires et expositions	210.000
<hr/>	
Total général	19.104.400

Pour les sections locales du FIDES, on donnera ci-après un résumé des principales actions entreprises en 1967 :

A. — Comores.

Les études (630.000) concernent les enquêtes statistiques et les frais de fonctionnement de la S. O. D. E. C. Au chapitre production, figurent les actions d'encadrement menées par la S. O. D. E. C. et le B. D. P. A. (actions globales, secteurs mutualistes, lotissements), la lutte contre le déboisement, un centre technique de développement de la pêche artisanale.

A l'infrastructure, on note 540.000 F pour les routes secondaires, 420.000 F pour l'amélioration des aérodromes d'Anjouan, Mohéli et Mayotte, 520.000 F pour le réseau téléphonique.

Dans le domaine social, 330.000 F vont à la lutte contre les grandes endémies, 410.000 F à des équipements des hôpitaux d'Anjouan et de Moroni, 1.440.000 F à la construction de 43 classes primaires et 13 logements, 320.000 F à la formation agricole et 340.000 F à la formation professionnelle. Enfin, 700.000 F sont consacrés à l'amélioration des ressources en eau (puits, citernes, adductions).

La plus grande partie de ces opérations est en cours et sera achevée au début de 1968.

B. — Saint-Pierre et Miquelon.

Le crédit ouvert concerne la reconstruction de l'appontement de Miquelon (1.080.000). L'appel d'offres est en cours. Un crédit de 3.320.000 F est réservé au territoire pour la construction du génie civil du second frigorifique.

C. — Nouvelle-Calédonie.

C'est le territoire où les opérations sont du montant unitaire le plus élevé. Les crédits du F. I. D. E. S. portent d'abord sur le financement d'études des investissements prévus au Plan (330.000), une importante action agricole et forestière (centre d'expérimentation, rénovation des caféraies, reboisement et cultures fourragères) pour 1.705.000 F. Au titre de l'infrastructure, trois opérations sont prévues : déviation

route Nouméa-Dumbéa (825.000), pont sur la rivière Fonwhary (1.100.000), reconstruction de l'aérodrome de Magenta (1.930.000). Les appels d'offres sont en cours. Enfin, dans le domaine social, 1.265.000 sont prévus pour la construction d'une maternité à l'hôpital de Nouméa.

D. — Polynésie française.

A l'inverse de la Nouvelle-Calédonie, le territoire, compte tenu de son étendue, a dû prévoir de nombreuses petites opérations réparties dans tous les archipels.

Tout d'abord, 605.000 F vont aux études hydrologiques en vue de l'alimentation en eau de l'île de Tahiti. La production reçoit 2.893.000 F répartis entre la recherche agricole, la mise en valeur du domaine d'Opunohu, la régénération de la cocoteraie, le reboisement, l'achèvement ou la création de petits entrepôts frigorifiques de Moorea et de Rangiroa.

L'infrastructure consacre 1.320.000 F au tourisme (dont 1.045.000 pour la Maison du tourisme), 1.936.000 aux routes de l'île de Tahiti, 1.210.000 au port de Papeete (quai de pêche, hangar et balisage), 165.000 à l'aérodrome de Moorea et 1.100.000 au réseau téléphonique de Papeete.

Les crédits attribués au titre de l'équipement social vont à des équipements sportifs (302.000), à du matériel du service de santé (944.000), à des classes primaires (374.000) et surtout, à l'urbanisme de la ville de Papeete (1.975.000).

E. — Wallis et Futuna.

L'exiguïté du territoire et l'équipement encore insuffisant conduisent à une prédominance des opérations d'infrastructure : électrification de Mata Utu (235.500), routes et ponts (295.700). Cependant la production n'est pas négligée, tandis que sur le plan social, se poursuit la campagne phyto-sanitaire et anti-moustique ; l'assainissement de Mata Utu bénéficie d'une première tranche de crédits.

F. — Territoire français des Afars et des Issas.

En dehors d'un crédit de 2 millions ouvert sur la section générale pour des travaux d'intérêt général, le territoire continue l'action entreprise en vue de son équipement en hydraulique pastorale (1.093.650). Le reste des crédits va à l'équipement social : formation sanitaire de Tadjourah, école de 10 classes à Djibouti, centre de formation pré-professionnelle à Djibouti. La rénovation de la ville se poursuit par la réalisation de la zone portuaire Sud.

Pour apprécier le niveau des investissements publics dans les territoires d'outre-mer, il convient de rappeler que l'action du F. I. D. E. S. est complétée par les actions spécifiques des ministères métropolitains qui ont reçu compétence pour y intervenir : Education nationale, Affaires sociales, Equipement, Jeunesse et Sports, Postes et Télécommunications. S'y ajoutent également les concours du Fonds européen de développement qui en 1967 ont principalement concerné la poursuite de la construction de l'hôpital de Papeete, mais qui seront plus importants en 1968 avec le lancement de nouvelles opérations (ponts en Nouvelle-Calédonie, port de Nouméa, écoles en Polynésie française, routes aux Comores, adduction d'eau de Saint-Pierre, château d'eau de Djibouti).

ANNEXE III

Taux moyen de croissance économique, hausse des prix et pouvoir d'achat par individu dans les Territoires d'Outre-Mer.

C'est en 1961 que le Ministère d'Etat a entrepris les premiers travaux de comptabilité économique pour les territoires. Ils ont d'abord été faits sur pièces et ce n'est qu'à partir de 1965 que des missions d'experts sur place ont permis d'organiser la collecte de renseignements sur des bases cohérentes et logiques. Il n'en subsiste pas moins d'assez nombreuses lacunes qui tiennent au caractère imprécis des indices encore utilisés (en matière de prix en particulier).

Ces indications étaient nécessaires pour faire remarquer que l'on n'est pas encore parvenu à établir des séries complètes portant sur un certain nombre d'années, conditions indispensables pour permettre des comparaisons et déduire des orientations.

Un travail approfondi a été fait en 1965 à l'occasion de la préparation du Plan 1966-1970. Il est poursuivi de façon régulière, mais étant donné le délai nécessaire du rassemblement des données statistiques et à leur insertion dans les tableaux économiques, il ne paraîtra pas anormal que l'étude porte en ce moment sur l'achèvement des comptes de 1965.

On donnera donc ci-après les indications demandées, mais en précisant qu'il s'agit dans beaucoup de cas de séries extrapolées ou d'inductions logiques.

Croissance économique.

Dans les documents préparatoires du V^e Plan, le tableau suivant avait été fourni pour la croissance du produit intérieur brut de 1959 à 1963 (en millions de francs français et en francs courants) :

	1959	1963	POURCENTAGE
Nouvelle-Calédonie	428,5	532,2	3
Polynésie française	205,2	275,7	5
Comores	67,5	87,3	4
Djibouti	111,5	174,1	9
	612,7	1.069,3	5,6

L'augmentation particulièrement marquée à Djibouti tenait à l'incidence de l'implantation de forces armées et à des dépenses administratives importantes.

Pour la période du V^e Plan, c'est-à-dire de 1965 à 1970, les prévisions faisaient passer le produit intérieur brut de ces quatre territoires de 1.471 millions à 1.922 millions. Bien entendu, le taux de croissance qui en résultait n'était pas le même dans tous les territoires ; au surplus, les hypothèses sur la progression démographique en rendaient le calcul assez difficile.

L'objectif ainsi proposé et retenu par le V^e Plan est lié à la réalisation du programme de financement prévu, soit 1.824 millions de francs d'investissements, dont 1.014 au titre des investissements publics et 810 au titre des investissements privés. Pour les premières années d'exécution du plan, c'est-à-dire 1966, 1967 et prévisions 1968, on peut considérer que les investissements exécutés ou en cours sont conformes aux prévisions.

Dans l'attente du calcul d'une nouvelle série du produit intérieur brut, prévu pour 1968, les prévisions de croissance économique faites en 1965 sont jusqu'à maintenant vérifiées.

*
* *

Prix.

Ce n'est qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française que des séries de prix sont relevées régulièrement pour calculer l'indice global des prix. Les derniers chiffres sont les suivants :

En Nouvelle-Calédonie, sur la base 100 en janvier 1957, on atteint 144 en décembre 1965, 147 en septembre 1966, 149 en novembre 1966, 150 en février 1967 et 151 en mai 1967.

En Polynésie française (base 100 en janvier 1959), les indices sont à ces mêmes dates de 153, 173, 173, 169 et 176. On notera le tassement à la fin de 1966 et au début de 1967 dû à certaines actions anti-inflationnistes locales.

Dans les autres territoires, les indices de prix, quand ils sont calculés, n'ont pas une valeur statistique certaine.

Pouvoir d'achat.

Dans les territoires du Pacifique, le salaire minimum interprofessionnel garanti est lié à l'indice du coût de la vie et évolue parallèlement.

Dans ces territoires, la demande d'emploi, restée élevée en raison des programmes d'investissements, a pu être satisfaite. Ainsi les populations salariées des secteurs secondaire et tertiaire ont sans doute connu en 1967 un pouvoir d'achat global supérieur aux prévisions résultant des seuls indices de la croissance économique.

Les productions agricoles et les populations dont le niveau de vie est lié à l'agriculture n'ont pas connu une augmentation similaire du pouvoir d'achat. Cette affirmation doit cependant être nuancée par l'existence d'un certain nombre — difficile à préciser — de transferts d'emplois vers les secteurs secondaire et tertiaire.

C'est l'objet même d'une politique de productivité (développement de la recherche, encadrement de la production, introduction de méthodes nouvelles), menée dans le cadre du V^e Plan, de renverser la tendance à la dégradation des revenus de l'agriculture.